

ENTRE NOUS

BOUTIGNY - PROUAIS

ALLEMANT - BEAUCHÈNE - BEAUTERNE - BOUCHEMONT - BUCHELET - CLOCHES - DANNEMARIE
LE BOIS DES PRÉS - LES JONCS - LE MESNIL - LA MUSSE - ROSAY - SAINT-PROJET - SAUSSAY

N° 26

Avril - Mai 2004

BULLETIN MUNICIPAL

Le mot du Maire

Cher(e)s Administré(e)s,

Vos élus se sont réunis le 24 mars dernier pour approuver les comptes de l'année écoulée et mettre en place le budget nécessaire pour faire « vivre » notre commune en 2004. Les décisions avancées dans le bulletin communal, l'an dernier à la même époque, ont été parfaitement respectées. Vous constaterez, dans la liste énumérée ci-dessous, que seuls des travaux « obligatoires » et dits de sécurité, ont été réalisés en 2003. La mise aux normes de la mairie-annexe de Prouais et de la mairie de Boutigny vient de se terminer ; la poutre du restaurant actuel de Boutigny a été étayée et les travaux de consolidation sont en attente de réalisation ; nos employés communaux ont fixé des kit anti pince-doigts dans les toilettes de nos deux écoles ; des poteaux « incendie » ont été remplacés à Prouais ; notre maçon « maison », Philippe Galerne, a construit un abri-bus pour nos enfants d'Allemant, leur permettant non seulement de s'abriter mais aussi de se tenir à l'écart de la route passagère menant vers Condé-sur-Vesgre ; toutes nos installations électriques ont été contrôlées par un organisme agréé.

Désormais, après la construction de notre école de Prouais, nous préparons nos finances pour l'important chantier qui attend notre commune, la réhabilitation du site scolaire de Boutigny, projetée pour un montant de 967 000 € TTC. Peut-être trouverez-vous cette somme « monstrueuse » ? Il n'en est malheureusement rien et vous trouverez en page intérieure le détail de cette somme, par partie réhabilitée. Une réhabilitation rendue nécessaire :

- par l'exigence des normes sanitaires pour ce qui concerne le restaurant scolaire, actuellement en survie compte tenu des travaux prévus*
- par la nécessité, compte tenu de l'arrivée dans notre village de nouvelles familles avec de jeunes enfants, de construire un dortoir plus grand que l'existant, dont l'extension est impossible, permettant d'accueillir 26 lits pour nos bambins scolarisés en petite section de maternelle*
- par le besoin d'organiser un accueil périscolaire, vacances scolaires comprises ; ce service, indispensable à notre nouvelle population, n'est subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales que lorsque des normes bien précises sont respectées et elles le seront dans le rez-de-chaussée de l'actuelle salle polyvalente (l'étage restant affecté aux associations).*

Egalement prévus dans les travaux de cette réhabilitation, la réfection indispensable de la couverture du bâtiment abritant le Cours Préparatoire et la Grande Section de Maternelle, ainsi que le réaménagement partiel, sur 50 mètres linéaires, de la rue des Potiers, pour des raisons de sécurité.

Pour mener à bien cet énorme chantier, l'obtention inespérée de subventions à hauteur de 80 % a été décisive. Des subventions de la part de la Préfecture et du Conseil Général mais aussi de la Région, sans négliger l'obtention de Fonds Parlementaires par l'intermédiaire de notre député et la participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Vous l'aurez deviné, le budget primitif voté à l'unanimité par le Conseil Municipal sera mon « livre de chevet ». Les mots maîtres seront « économies », « rentrées d'argent », « meilleures prestations au meilleur prix », « strict respect des montants provisionnés » ...

Je reste à votre disposition....



Votre maire,
Mireille Eloy

Mairie de Boutigny-Prouais 28410 - tél. : 02 37 43 00 43 - Commission information
Adresse e-mail de la mairie : boutigny.prouais@mairie-boutigny-prouais.fr
Mairie-annexe de Prouais : 02 37 43 24 17 (téléphone-fax)



CONSEIL MUNICIPAL

24 mars 2004

a nommé à l'unanimité, Claude Serreau (titulaire) et Anne Demerlé (suppléante) pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan-Monfort.

a accepté à l'unanimité, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600 000€ au Crédit Agricole, au taux fixe de 2,47% pour une durée de 1 an renouvelable.

Cette ligne de trésorerie moins coûteuse remplace la réserve 3 dont la commune doit rembourser le montant 182 938€ en juillet prochain. Elle doit nous permettre de reporter à fin 2005 la finalisation d'un éventuel prêt permettant de répartir nos dépenses et de réduire les coûts induits afin de maîtriser au mieux les finances de la commune.

a approuvé à l'unanimité, lors de sa séance du 24 mars 2004 :

- le Compte Administratif 2003 – le Compte de Gestion 2003 – l'Affectation du résultat du Budget Communal 2003 – le Compte Administratif 2003 du budget annexe d'Assainissement – le Compte de Gestion 2003 du budget annexe d'Assainissement – l'Affectation du Résultat du budget annexe d'Assainissement 2003 – le Budget Primitif Communal 2004 – le Budget annexe Transport Scolaire 2004 (Rédaction des budgets : Mireille Eloy)

COMPTE ADMINISTRATIF du BUDGET PRINCIPAL 2003

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général		70 - Produits des services	67 323,82
60 - Achats de prestations	114 864,62	73 - Impôts et taxes	371 951,00
61 - Services extérieurs	41 172,97	74 - Dotations et Participations	224 383,53
62 - Autres services extérieurs	20 377,32	75 - Autres produits gestion Cte	3 457,69
63 - Impôts, taxes et versements	1 135,00	64 - Atténuation de charge	37 829,25
Total 011	177 549,91	Total gestion services	704 945,29
012 - Charges de personnel		76 - Produits financiers	5 449,89
63 - Taxes sur rémunérations	3 711,25	77 - Produits exceptionnels	2 202,05
64 - Charges de personnel	278 014,87	79 - Transfert de charges	2 410,41
Total 012	281 726,12	S/total (gestion serv.+76+77+79)	10 062,35
65 - Autres charges courantes			
65 3 - Indemnités élus	20 197,05		
65 4 - Formation et autres créances	0,00		
65 5 - Services incendie (SDIS)	53 000,71		
65 54 - Contri. Organismes regroup.	89 793,79		
65 74 - Subventions Associations	16 623,00		
65 73 - Transport scolaire primaire	0,00		
Total 65	179 614,55		
S/total (011+012+65)	638 890,58		
66 - Charges financières	48 754,80		
67 - don	80,00		
022 - Dépenses imprévues	0,00		
Total opérations réelles	687 725,38	Total opérations réelles	715 007,64
R002 - Déficit antérieur report.			
S/total (66+022+002)	0,00		
023 - virement section invest.	0,00		
R002 - Exédent fonct. Reporté - CA	27 282,26	R002 - Exédent de fonct. Reporté	0,00
Total	715 007,64	Total	715 007,64
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
16 - Remboursement d'emprunts	322 424,59	10 - Dotations et fonds propres	89 400,38
20 - Dépenses incorporelles	2 691,00	13 - Subventions d'investissement	270 188,57
21 - Dépenses corporelles	18 464,89	16 - Emprunts établis. de crédit	18,66
2313 - Dépenses d'équipement	34 753,2	27 - Autres Immobilis. Financières	14 904,21
2313 - Dépenses constructions			
2315 - Dépenses matériels	19 749,64		
020 - Dépenses imprévues	0,00		
Total opérations réelles	398 083,35	Total opérations réelles	374 511,82
		R1068 - Affectation suite à vote CA	0,00
D001 -Solde d'exécution section Inves	0,00	Sous total	374 511,82
		D001 - Déficit d'investissement	23 571,53
Total	398 083,35	Total	398 083,35
TOTAL Dépenses 2003	1 113 090,99	TOTAL Recettes 2003	1 113 090,99
Restes à réaliser sur primitif 2004	55 652,00	Restes à réaliser sur primitif 2004	50 037,17
D001 - Résultat cumulé reporté 2002	91 406,27	R002 - Exédent fonct. 2002	226 438,69
D001 - Résultat cumulé reporté 2003	23 571,53	R002 - Exédent fonct. 2003	27 282,26
D001 - Total reporté sur 2004	114 977,80	R002 - Total reporté sur 2004	253 720,95
		TOTAL BUDGET	138 743,15

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2003

Le compte administratif est le reflet exact des dépenses et des recettes réalisés en 2003 sur la base des prévisions votées au budget primitif en mars 2003

Fonctionnement dépenses 687 725,38 €

Investissement dépenses 398 083,35 €

Fonctionnement recettes 715 007,64 €

Investissement recettes 374 511,82 €

La présentation du tableau du Compte Administratif 2003, identique à la présentation du tableau du Budget Primitif Communal 2004, permet de réaliser un rapprochement au niveau des chapitres et des postes pour identifier les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

COMPTE DE GESTION 2003

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2003. Il a été certifié exact par le receveur municipal le 09 03 2004.

AFFECTATION DU BUDGET COMMUNAL

En fonctionnement :

Recettes d'exploitation 2003 715 007,64 €

Résultat d'exploitation reporté 226 438,69 €

- Dépenses d'exploitation 2003 687 725,38 €

253 720,95 € = Excédent de fonctionnement

En investissement :

Dépenses 2003 398 083,35 €

Recettes 2003 374 511,82 €

Déficit d'investissement -23571.53 €

KERMESSE SCOLAIRE

Sauf interdiction liée au plan Vigipirate, la kermesse aura lieu cette année en deux fois, le samedi 19 juin à Boutigny. Le tirage au sort de la tombola sera effectué la veille pour permettre aux heureux gagnants de venir retirer leur lot durant la fête. Le cirque sera à l'honneur dans les différents spectacles préparés tout au long de l'année par les enfants et les enseignantes. À noter que les enfants des cycles 1 et 2 se produiront le 19 juin à 14h, juste avant la kermesse, tandis que les enfants du cycle 3 présenteront leur spectacle le samedi suivant (26 juin), à 14h à Prouais.

8 MAI Cette année, la commémoration de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale sera l'occasion, à Boutigny, d'honorer un soldat américain, le caporal-chef Snider, tombé le mercredi 16 août à La Musse dans la bataille pour libérer la France de l'occupant allemand. Révélé dans l'ouvrage de Jean-Claude Mallet (« L'été 44 à Boutigny », disponible auprès de l'ASPIC et à la mairie), cet épisode a ému un habitant de la commune, M. William Varoquaux, qui a su se montrer convaincant et généreux afin qu'une plaque soit apposée sur le monument aux morts du cimetière de Boutigny

Compte administratif 2003 du service assainissement			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	21 661,65	70 -Vente produits	67 509,92
012 - Charges de personnel	0,00	74 - Subventions d'exploitation	1 449,00
65 - charges de gestion courante	0,00		
S/total	21 661,65	758 - Produits divers	0,24
66 - Charges financières	2 976,95		
67 - Charges exceptionnelles	420,90		
022 - Dépenses imprévues	0,00		
S/total	3 397,85	S/total	68 959,16
68 - Dotation amortissement	12 812,10	R002 - résultat reporté	0,00
023 - Virement investissement	0,00	R002 - résultat reporté03	0,00
002 - Report d'excédent	31 087,56		
Total	68 959,16	Total	68 959,16
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	32 639,09	001 - Report	21 121,61
21 - Dépenses d'équipement	1 532,12	28153 - Amortissement	12 213,74
020 - Dépenses imprévues	0,00	28154 - Amortissement	598,36
232 - Schéma assainissement	0,00		
S/total	34 171,21	S/total	33 933,71
001 - Résultat reporté	0,00	R1068 - Autres réserves	237,50
Total	34 171,21	Total	34 171,21
REPORT R002	9 965,95		

Compte administratif 2003 du transport scolaire			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général		65 73 - Subvention d'exploitation	
012 - Charges de personnel			
S/total	0,00	S/total	0,00
Dépenses d'ordre invest.	0,00	Total	0,00
Total	0,00	Total	0,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
21 - Dotation amortissement	0,00	28 - Amortissement (opér. d'ordre)	0,00
S/total	0,00	S/total	0,00
Total	0,00	Total	0,00
TOTAL BUDGET	0,00		

Budget primitif 2004 du service assainissement			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	21 500,00	70 -Vente produits	61 098,00
012 - Charges de personnel	5 200,00	74 - Subventions d'exploitation	
65 - charges de gestion courante	2 000,00		
S/total	28 700,00		
66 - Charges financières	1 820,00		
67 - Charges exceptionnelles			
022 - Dépenses imprévues	1 000,00		
S/total	31 520,00	S/total	61 098,00
68 - Dotation amortissement	12 814,00	R002 - résultat reporté	56 202,31
023 - Virement investissement	27 942,45	R002 - résultat reporté03	9 965,95
		S/total	66 168,26
Total	72 276,45	Total	127 266,26
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
16 - Dépenses financières	25 700,00	13 - Subv. Équipement	42 686,00
21 - Dépenses d'équipement	8 080,00	Amortiss.des immobilisations	
020 - Dépenses imprévues	1 000,00	021 - Virement section exploitation	27 942,45
232 - Schéma assainissement	20 720,00		
S/total	55 500,00	S/total	70 628,45
R0168 - Résultat reporté	21 359,11	C1068 - Affectation financement	237,50
Total	76 859,11	Total	70 865,95
TOTAL BUDGET	149 135,56		198 132,21

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

En fonctionnement Dépenses	37 871.60 €
En fonctionnement Recettes	68 959.16 €
En investissement Dépenses	34 171.21 €
En investissement Recettes	33 933.71 €

Les recettes sont constituées par la perception de la taxe d'assainissement pour 67 509.92 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2003 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Identique au Compte Administratif ci-dessus. Certifié exact par le receveur municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement de	31 087.56 €
Déficit d'investissement de	21 121.61 €
=	9 965.95 €

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2004.

présenté par Mme le Maire s'équilibre comme suit :
 Dépenses et Recettes de fonctionnement : 907 268.32 €
 Dépenses et Recettes d'investissement : 1 596 849.12 €
 Quelques rappels sur les postes les plus importants :

En fonctionnement :

Pour les dépenses –

- les charges à caractère général regroupées sous le chapitre 011 affichent une somme de

127 190 € comportant notamment les charges :

de **cantine** pour 60 000 € ; de **énergie** pour 30 000 € ; de fournitures de **petit équipement** pour 7000 € ; de **prime d'assurance** pour 16500 € ; de **calcaire de beauce** (à étaler dans les chemins ou sur les routes notamment) pour 7000 € ; de **contrat de maintenance** pour 7800 € ; de provision pour des **frais d'étude éventuelle** si obtention de subventions pour 9000 € ; de **remboursement de cartes scolaires** pour 5000 € ; du **colis des anciens** pour 4500 € ; de **téléphone** pour 5000 € ; du **14 juillet + gerbes** pour 5000 € ; de **affranchissement** pour 2000 € ; de **reliures d'Etat Civil** pour 2836 €

- les charges de personnel, sous le chapitre 012, sont prévues pour un montant de 308 975€

(augmentation du coût de la vie)

- Les autres charges courantes au chapitre 65, sont prévus à hauteur de 180 943 € dont :

les **contributions aux divers syndicats** notamment le Sivom collège + gymnase de Houdan, collège + gymnase d'Orgerus, le Siter, le Sily (La Queue Les Yvelines) investissement et fonctionnement, Villiers St Frédéric, le syndicat d'assainissement de Marchezais ...) globalement pour un montant de 82 764 € ; mais aussi les **subventions aux associations** pour 8410 €

- Les **charges financières**, générés par les emprunts en cours, se montent quant à elles à 35 711 € en tenant compte des intérêts à régler pour les emprunts d'avances de trésorerie pour l'école de Prouais) pour 11 708 €.

Pour les recettes -

Elles sont constituées par

- la perception de la **participation aux frais des repas servis au restaurant scolaire** pour 55 000 €,

- la perception des **impôts et taxes** que vous nous versez.

La période d'investissement que nous traversons a conduit le Conseil Municipal à accepter une augmentation globale des 3 taxes de 16 906 € ce qui correspond à 4.42 % se répartissant comme suit :

Taxe d'habitation + 5 % pour un produit fiscal de 182 015 €

Impôt sur le foncier bâti + 5 % pour un produit fiscal de 140 580 €

Impôt sur le foncier non bâti + 2 % pour un produit fiscal de 76 116 €

soit un **produit fiscal total attendu de 398 711 €**

pour **rappel**, l'an dernier l'augmentation était de 5% pour la taxe d'habitation, de 5% pour le foncier bâti et de 2.5% pour le foncier non bâti

- les **versements effectués par l'Etat** pour environ 160 000 €, l'**attribution** versée par la **CCPH** à hauteur de 47 000 € ...

- l'**indemnisation** versée par le Syrom pour l'emploi occupé à la déchetterie et l'**indemnisation** par l'Etat de l'emploi jeune

- les produits exceptionnels résultent de **dons** pour le chauffage des églises de Boutigny et de Prouais et la **vente du tracteur communal**

BUDGET PRINCIPAL - PRIMITIF ANNEE 2004

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
011 - Charges à caractère général	70 - Produits des services 77 640,00
60 - Achats de prestations 127 190,00	73 - Impôts et taxes 398 712,00
61 - Services extérieurs 60 300,00	74 - Dotations et Participations 219 710,00
62 - Autres services extérieurs 28 920,00	75 - Autres produits gestion Cte 3 239,00
63 - Impôts, taxes et versements 1 900,00	64 - Atténuation de charge 41 640,00
Total 011 218 310,00	Total gestion services 740 941,00
012 - Charges de personnel	76 - Produits financiers 0,00
63 - Taxes sur rémunérations 4 050,00	77 - Produits exceptionnels 33 199,00
64 - Charges de personnel 304 925,00	79 - Transfert de charges 0,00
Total 012 308 975,00	S/total (gestion serv.+76+77+79) 33 199,00
65 - Autres charges courantes	
65 3 - Indemnités élus 21 800,00	
65 4 - Formation et autres créances 1 100,00	
65 5 - Services incendie (SDIS) 48 468,91	
65 54 - Contr. Organismes regroup. 82 764,00	
65 74 - Subventions Associations 8 410,00	
65 73 - Transport scolaire primaire 18 400,09	
Total 65 180 943,00	
S/total (011+012+65) 708 228,00	
66 - Charges financières 35 711,00	
67 - Don	
022 - Dépenses imprévues 10 000,00	
Total opérations réelles 753 939,00	Total opérations réelles 774 140,00
002 - Déficit antérieur report.	R002 - Exédent de fonct. Reporté 138 743,15
S/total (66+022+002)	R à R de 2003
023 - virement section invest. 153 329,32	-5 614,83
Total 907 268,32	Total 907 268,32
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
16 - Remboursement d'emprunts 361 003,12	10 - Dotations et fonds propres 101 516,00
20 - Dépenses incorporelles 2 700,00	13 - Subventions d'investissement 480 125,00
21 - Dépenses corporelles 31 550,00	16 - Emprunts établis. de crédit 676 343,59
2313 - Dépenses d'équipement 53 553,8	27 - Autres Immobilis. Financières 14 904,21
2313 - Dépenses constructions 967 411,20	
2315 - Dépenses matériels 0,00	
020 - Dépenses imprévues 10 000,00	
Total opérations réelles 1 426 218,12	Total opérations réelles 1 272 888,80
Restes à réaliser suite CA de 2003 55 652,00	021 - Virement de la section fonct. 153 329,32
D001 - Solde d'exécution section Inves 114 977,80	S/total 1 426 218,12
Total 1 596 847,92	Restes à réaliser suite CA de 2003 50 037,17
TOTAL Dépenses 2004 2 504 116,24	R1068 - Affectation suite à vote CA 120 592,63
	Total 1 596 847,92
	TOTAL Recettes 2004 2 504 116,24
	Sub. à venir : 131075,00

Budget primitif 2004 du transport scolaire

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
011 - Charges à caractère général 10 860,00	65 73 - Subvention d'exploitation 29 860,00
012 - Charges de personnel 11 300,00	
S/total 22 160,00	S/total 29 860,00
Dépenses d'ordre invest. 7 700,00	
Total 29 860,00	Total 29 860,00
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
21 - Dotation amortissement 7 700,00	28 - Amortissement (opér. d'ordre) 7 700,00
S/total 7 700,00	S/total 7 700,00
Total 7 700,00	Total 7 700,00
TOTAL BUDGET 29 860,00	29 860,00

LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2004

En fonctionnement, dépenses	72 276.45 €
En fonctionnement, recettes	127 266.00 €
En investissement, dépenses	76 860.00 €
En investissement, recettes	70 865.95 €

Nous restons dans l'attente de la subvention de l'Agence de l'Eau, pour avoir déjà effectué l'étude de zonage qui devait obligatoirement avoir été faite pour 2005.

Investissement :

La section Investissement, de ce budget primitif 2004 rappelle le projet de réhabilitation du site scolaire de Boutigny.

Quelques rappels des postes les plus importants :

Pour les dépenses –

- le **remboursement du capital des emprunts** contractés soit 361 003.12 € dont 259 162 € d'avances de trésorerie pour notre école de Prouais

- les **dépenses corporelles** pour 31 550 € sont prévues notamment, pour aménager la sécurité de notre village pour 4500 € ; pour remplacer des bornes à incendie et des extincteurs pour 3000 € ; le remplacement en cas de besoin de notre voiture « Express » qui accuse 220 000 km (8000 €) ; l'achat des photocopieurs pour les écoles 5500 € ; une provision de 3000 € pour continuer à installer l'éclairage public où il est encore absent ou en mauvais état

- les **dépenses d'équipement** regroupent pour 53 553.80 € : le chauffage de nos deux églises pour 30 500 € (voir les dons en produits exceptionnels) ; le brûleur de notre chaudière pour passage au gaz pour 5000 € – la remise en état du revêtement de sol dans la classe maternelle Grande Section et dans le couloir de ce même bâtiment pour 3600 € ; la réparation de la poutre au-dessus de la cantine pour 5100 € ; la fabrication de la porte de la salle du conseil pour 4000 € et de la porte de l'arsenal pour 2198 €

- les **dépenses de constructions** comptabilisées pour 967 411.20 € TTC se décomposent pour la maternelle à 294 000 €, pour le restaurant scolaire à 405 000 €, pour le périscolaire dans le rez-de-chaussée de la salle polyvalente à 179 000 €, pour le réaménagement rue des Potiers à 71 042 €, pour la réfection de la toiture de la maternelle Grande Section et Cours préparatoire à 18 418 € (voir subventions en recettes)

- les **restes à réaliser** étant des travaux entamés mais non terminés pour 55 652 €, à savoir : les travaux de l'église de Prouais pour 30526 €, les travaux de l'église de Boutigny pour 4284 €, la mise aux normes électriques de la mairie-annexe de Prouais, également de la salle du conseil et les honoraires de l'Architecte M. Jubert pour la réhabilitation du site scolaire de Boutigny.

Pour les recettes –

- les dotations et fonds propres sont le **retour de la TVA** (payée à 19.6 % et remboursée à 18.6 %) pour l'école de Prouais pour 101 516 €

les **subventions d'investissement** pour la réhabilitation du site scolaire de Boutigny pour 480 125 € : Préfecture 292 000 € + Conseil Général 137 225 € + Franges Franciliennes (Région Centre) 13 500 € + les Fonds Parlementaires (sur proposition de notre député) 37 400 €

(à venir, non comptabilisées : Conseil Général 76 600 € – Caf 45 000 € – Caf 9 475 €)

- les **restes à réaliser** sont les subventions attendues du Conseil Général : 19 971.25 € pour les églises + 17870 € pour l'école de Prouais + 12 195.92 € pour l'aménagement de la rue de la Fée

LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORT 2004

Le budget primitif 2004 s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 29 860 €

Dépenses et Recettes d'investissement : 7700 €

Le **fonctionnement est constitué** de la subvention communale de 13 600 € et d'une subvention départementale attendue de 16 260 €.

A **retenir** : la subvention du Conseil Général est de 80 % du coût de revient sur le fonctionnement, à l'exception du poste d'accompagnatrice.

Le budget primitif transport scolaire tient compte d'une provision de 6000 € pour trop perçu sur le transport scolaire entre janvier et juin 2002.

L'**investissement lui, est constitué** de l'amortissement annuel du car à hauteur de 7700 € (prévu sur 7 ans) ; à noter qu'à présent le Conseil Général n'apporte son soutien financier pour l'achat de car scolaire qu'à partir de 15 ans d'existence.

Le 9 avril à la mairie, l'adjudant-chef Van Gastel, chef de brigade de la gendarmerie de Nogent-le-Roi et de Chateaufort-en-Thymerais est venu présenter aux élus, le gendarme CHAZE, particulièrement affecté à la sécurité de notre commune de Boutigny-Prouais.

Mr Van Gastel a exposé les moyens et actions qui vont être engagés afin d'assurer la sécurité des concitoyens et notamment la mise en place de radars de contrôle de vitesse sur nos voies communales, qui permettront de ralentir quelques automobilistes peu respectueux du code de la route. Il a également rappelé que des rondes nocturnes étaient régulièrement effectuées dans tous nos villages et hameaux et a insisté sur le fait à ne pas hésiter à contacter la gendarmerie lors du déroulement d'actions paraissant anormales ou suspectes.

Dans un souci de conserver notre cadre de vie tout en assurant la sécurité des habitants, le conseil municipal et madame le Maire remercient la gendarmerie de Nogent le Roi en se félicitant de l'engagement de telles actions.

SIVOM

Élections

À la suite du décès de Christian Barjot, le SIVOM de la région de Houdan s'est réuni le 10 mars pour procéder au renouvellement du bureau. Patrice Le Bail, 1^{er} adjoint du maire de Tacoignières, a été élu, à l'unanimité moins une voix, président du SIVOM. Il en a été de même pour les autres membres : Gérard Amblot (1^{er} vice-président), Josette Jean (2^{ème} vice-présidente), Jacqueline Aboudaram (3^{ème} vice-présidente), Luc Bontemps (trésorier), Jean-Claude Lecoq (trésorier-adjoint), Henry Babled (secrétaire), Françoise Bettinger (secrétaire-adjoint), Yves Gouebault, Jean-Marie Tétart, Jean-Pierre Gilard (membres). Jean-Marie Tétard, maire de Houdan et président de la Communauté de communes du Pays Houdanais (CCPH), qui était 1^{er} vice-président, a souhaité prendre du recul pour se consacrer davantage et à ses autres mandats et à celui, tout récent, de conseiller général des Yvelines.

PISCINE

En ce qui concerne le projet de construction d'une piscine et d'un bowling, sur le site de la ZAC de la Prévôté, à Houdan, porté par le SIVOM, il est en phase de concrétisation. À l'exception de Condé-sur-Vesgre, dont le conseil municipal s'est exprimé contre, de La Hauteville et de Montchauvet, dont les délibérations n'étaient pas connues ce 10 mars, l'ensemble des communes composant le SIVOM s'est déclaré favorable au projet. En conséquence, la participation des communes, par habitant, doit s'élever à 4,13 €. Pour les communes adhérentes de la CCPH, dont Boutigny-Prouais, c'est sur le budget de l'instance intercommunale que ce coût sera prélevé.



A.S.C.B.P.

Le section football organise son traditionnel tournoi à 7, le dimanche 30 mai 2004 à partir de 9 heures au stade Fernand CHAMARET. Venez nombreux encourager les équipes présentes. – Buvette et sandwiches.

À l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, l'A.S. C.B.P. section football, organise un après midi foot le dimanche 20 juin 2004. Des rencontres avec les équipes débutants, poussins, benjamins, 15 ans, seniors et Ufolep de Boutigny seront disputées le tout clôturé par un vin d'honneur.

En vue de la préparation de la saison 2004-2005, la section football serait ravie d'accueillir de nouveaux dirigeants. Pour tout renseignement merci de contacter :

Jean-Francois ALLORGE au 06 60 04 50 26 ou Martine BARRIÉ au 02 37 65 15 82.

Comité des fêtes de Boutigny Foire à tout



Fête de Pâques

Sous un temps magnifique, la chasse au trésor aux œufs de Pâques, du dimanche 11 avril a été fructueuse.

Les enfants venus nombreux sont repartis contents, leur panier bien rempli.

Le comité des fêtes de Boutigny organise le 6 juin 2004 sa traditionnelle foire à tout sur la place de l'église de Boutigny. Pour participer en tant qu'exposant, il est nécessaire de s'inscrire en téléphonant au 06 62 16 15 87. Le tarif exposant est de 4 € au mètre linéaire. Nous comptons sur votre participation.

Comité des fêtes de Prouais

Soirée tartiflette

Le samedi 20 mars, dans la salle des fêtes de Broué, le comité des fêtes de Prouais a organisé une soirée dansante. Celle-ci commençant vers 20h00 par un apéritif cocktail a été poursuivie par la dégustation d'une excellente tartiflette préparée par les membres du comité des fêtes. Les cent soixante cinq personnes, venant des divers villages et hameaux de notre commune, ainsi qu'une bonne partie de nos élus communaux ont réussi à créer la chaude ambiance que nous souhaitons. Merci au comité des fêtes de Boutigny qui a également contribué à la réussite de cette soirée en nous prêtant assiettes, verres et couverts pour le repas. Nous avons été très sensibles à ce geste et ne manquerons pas de rendre cette gentillesse. Cette sympathique soirée s'est déroulée dans la bonne humeur jusqu'à 4h00 du matin.

Dans sa plus grande satisfaction, le comité des fêtes de Prouais remercie les participants et les organisateurs pour la qualité du repas et l'animation de cette soirée fort réussie. Il vous donne rendez-vous à tous, l'année prochaine pour une nouvelle soirée dansante à thème.

En attendant, le comité des fêtes de Prouais organise une foire artisanale le 16 mai ainsi qu'un repas champêtre le 26 juin suivi de danse autour du traditionnel feu de la saint Jean.

Gilbert GAINON



AGENDA

Samedi 1er mai : Concours de pêche à Prouais organisée par l'amicale des sapeurs pompiers de 8h30 à 11h30 suivie d'une pêche libre jusqu'à 18h00 (réservation au : 06 82 12 09 00 ou 06 80 65 46 63)

Mercredi 5 mai : Conseil de la Communauté de Communes du Pays Houdanais à 19h30 en mairie de Houdan

Samedi 8 mai : Commémorations de l'armistice de 1945, à Boutigny et à Prouais (voir Infos Commune)

Samedi 8 mai : Concert harpe et flûte, à 20h30 en l'église de Richebourg (01 34 87 75 11)

Dimanche 9 mai : Exposition sur le Moyen Âge, « Les Templiers », de 14h30 à 18h au Donjon de Houdan (01 30 46 10 59)

Dimanche 9 mai : Visite guidée de Montfort-l'Amaury (4 €), à partir de 15h30 au Bureau du Tourisme (01 34 86 87 96)

Samedi 15 et dimanche 16 mai : Exposition « Les Ouvrages de Dames », de 10h à 18h (17h le dimanche), dans la salle polyvalente de Tacoignières

Dimanche 16 mai : Foire artisanale organisée par le Comité des fêtes de Prouais, de 9h à 18h dans la cour de l'école de Prouais (02 37 43 17 58)

Dimanche 16 mai : Rallye auto à Houdan (01 30 59 53 86)

Dimanche 30 mai : Tournoi de foot organisé par l'ASCBP Section Foot, à partir de 9h au stade Fernand-Chamaret de Boutigny-Prouais

Samedi 5 et dimanche 6 juin : 6^e Fête médiévale, place de la Tour à Houdan (01 30 46 10 59)

Samedi 5 et dimanche 6 juin : Opération « Tous à Vélo ! », dans toute la France

Dimanche 6 juin : Foire à Tout organisée par le Comité des fêtes de Boutigny, de 8h à 18h sur la place de l'église de Boutigny (06 62 16 15 87)

Dimanche 6 juin : Journée des peintres, de 9h à 18h, dans la salle Edith-Piaf de Richebourg (01 34 87 75 62)

Dimanche 13 juin : Visite guidée de Montfort-l'Amaury (4 €), à partir de 15h30 au Bureau du Tourisme (01 34 86 87 96)

Samedi 19 juin : Kermesse et spectacle des enfants, à partir de 14h dans la cour de l'école de Boutigny (voir Infos Commune)

Lundi 21 juin : Fête de la musique à Bazainville (01 34 94 29 29)

Samedi 26 juin : Fête de la Saint-Jean à Prouais

Samedi 26 et dimanche 27 juin : 3^e exposition d'Art, de 14h à 17h30 (17h le dimanche), en l'église de Tacoignières (01 34 87 27 91)

CARNET

Naissance

Enzo César Anthony Olivier LAGARDE (Prouais), le 28 mars 2004

La municipalité adresse ses félicitations aux parents.

SANTÉ

Gardes de médecine : composez le 15
Pharmacies : composez le 01 34 84 30 56
Taxi agréé CPAM : 02 37 65 17 71

MESSES

Dimanche 2 mai : messe à 11h à Prouais
Dimanche 23 mai : messe à 11h à Boutigny
Dimanche 30 mai : messe à 11h à Prouais
Dimanche 27 juin : messe de la St Pierre à 11h à Boutigny

FICHE PRATIQUE

ATTENTION - Les heures limites de dépôt du courrier sont avancées dans les différentes postes avoisinantes : Bû (16h), Broué (15h45), Abondant (16h)

Horaires d'ouverture de la poste à Broué

ATTENTION : Changement d'horaires à partir du 3 mai 2004

Mardi 9h30 à 11h30
Jeudi 9h30 à 11h30
Vendredi 9h30 à 11h30 Tél : 02 37 43 20 00

Horaires d'ouverture de la poste à Houdan

Tous les jours 8h30 à 12h00 - 14h30 à 17h30
Samedi 8h30 à 12h00

Tél : 01 30 46 17 23

Horaires d'ouverture de la Mairie

BOUTIGNY

Mardi 16h00 à 18h00
Jeudi 16h00 à 18h00
Vendredi 16h00 à 18h00
Samedi 10h30 à 12h00

PROUAIS

Lundi* 16h00 à 17h30
Samedi 08h30 à 10h00

Notez bien que la permanence du secrétariat de mairie, le lundi à Prouais, est supprimée durant la période des vacances scolaires.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Boutigny-Prouais

Un rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie afin d'éviter les « dépôts sauvages », de plus en plus fréquents dans notre commune (devant la déchetterie elle-même, dans nos chemins communaux ...)

Période d'hiver : du 1^{er} novembre au 28 février

- mercredi après-midi de 14 h à 17 h
- samedi de 9 h à 12 h et de 14 à 17 h

Période d'été : du 1^{er} mars au 31 octobre

- lundi, mercredi, vendredi après-midi de 14 h à 18 h
- samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mercredi 16h00 à 18h00
Samedi 16h00 à 18h00

Il est obligatoire de coller son « macaron » Syrom sur le pare-brise du véhicule (un par foyer). Ces macarons sont distribués à la Mairie. Pour les artisans et les entreprises, des tickets sont en vente, également à la Mairie, qui leur permettent d'utiliser la déchetterie à titre professionnel.